



Œuvre de Maurice Savoie, *L'arbre de vie*.

1993-2003. Grès et pigment.

Dimensions variables. Photo : Pierre Gauvin.

Préambule

Le plan d'action triennal est élaboré en fonction des six orientations de la politique culturelle. Il est l'outil de gestion qui permettra une application cohérente des objectifs de la Ville en matière de développement culturel. Les actions présentées s'articulent autour des grandes priorités suivantes :

1. L'élaboration d'un plan de développement des équipements culturels;
2. La mise en place du Conseil des arts;
3. L'actualisation de la structure municipale :
 - les commissions consultatives,
 - le plan d'effectifs;
4. La négociation d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

	Objectif	Action
1.1	Définir le cadre d'intervention de la Ville en matière d'art, de culture et de patrimoine afin d'assurer au secteur une bonne représentation et des outils d'intervention pertinents.	<p>1.1.1 Établir les rôles, les responsabilités et les mandats des unités administratives et des organismes publics en matière de développement culturel dans le respect des compétences des arrondissements.</p> <p>1.1.2 Consolider les structures consultatives.</p> <p>1.1.3 Rendre opérationnel le Conseil des arts à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>1.1.4 Mettre en place des activités de formation pour le personnel afin d'actualiser les différents modes d'intervention.</p>
1.2	Faire des liens entre le développement culturel et le développement social, urbain, économique et touristique de la municipalité.	<p>1.2.1 Intégrer les aspects culturels et patrimoniaux de la Ville aux programmes, politiques et plans de développement municipaux.</p> <p>1.2.2 Créer des comités multidisciplinaires internes où les responsables culturels agiront en leadership ou en collaboration selon la nature des dossiers menés.</p> <p>1.2.3 Utiliser les outils de communication internes pour transmettre l'information à tous les services de la Ville.</p> <p>1.2.4 Réaliser des activités annuelles d'échange (interne et externe).</p> <p>1.2.5 Développer des pratiques de communication interservice.</p>
1.3	Faire valoir le dynamisme culturel, l'expertise et l'innovation dans la promotion de Longueuil sur le plan national et international.	<p>1.3.1 Intégrer un espace dédié à la vitalité culturelle dans les communications faisant la promotion de Longueuil.</p> <p>1.3.2 Développer un positionnement axé sur l'identité culturelle et patrimoniale au plan de la promotion touristique.</p> <p>1.3.3 Développer un slogan mettant en valeur la vitalité culturelle longueuilloise.</p> <p>1.3.4 Produire une brochure corporative mettant en valeur les attraits et les ressources culturelles.</p> <p>1.3.5 Développer des structures d'accueil pour recevoir des colloques et des congrès culturels notoires.</p> <p>1.3.6 Inventorier et promouvoir des productions culturelles longueuilloises à intégrer à l'offre en tourisme d'affaires.</p>
1.4	Faire la promotion des lieux, des artistes et des organismes culturels longueuillois et accroître leur visibilité.	<p>1.4.1 Produire et mettre en œuvre un plan d'identification, de signalisation et un programme d'affichage.</p> <p>1.4.2 Mettre en place un programme récurrent de remise d'œuvres artistiques à titre de cadeaux corporatifs.</p> <p>1.4.3 Mettre en place un événement récurrent honorant les artistes et les organismes culturels locaux.</p> <p>1.4.4 Développer et promouvoir des circuits culturels.</p>

	Objectif	Action
1.5	Développer l'image de marque de Longueuil en misant sur sa vitalité culturelle.	<p>1.5.1 S'associer à des organismes, dans le cadre d'ententes à long terme, rencontrant les objectifs de la politique culturelle.</p> <p>1.5.2 Mettre en place un programme de soutien pour les artistes et organismes reconnus comme ambassadeurs de la Ville.</p> <p>1.5.3 Associer les artistes et organismes locaux à la promotion de Longueuil.</p> <p>1.5.4 Promouvoir les attraits significatifs des pôles culturels.</p> <p>1.5.5 Utiliser la toponymie pour mettre en valeur la culture longueilloise.</p> <p>1.5.6 Diffuser la « charte de ville-lecture ».</p>
1.6	Accueillir, soutenir et développer des événements distinctifs.	<p>1.6.1 Élaborer une politique de soutien aux événements.</p> <p>1.6.2 Soutenir le développement d'un événement culturel majeur dans une perspective de renforcement identitaire.</p> <p>1.6.3 Promouvoir les événements susceptibles d'attirer une clientèle touristique.</p>
1.7	Favoriser les échanges culturels afin de nourrir la créativité d'ici et valoriser les talents longueillois à l'extérieur du territoire.	<p>1.7.1 Consolider et intensifier les programmes de jumelage et d'échange.</p> <p>1.7.2 Encourager l'établissement de résidences artistiques à Longueuil.</p>

	Objectif	Action
2.1	Améliorer la connaissance des clientèles.	<p>2.1.1 Établir des cadres de recherche.</p> <p>2.1.2 Réaliser des études afin de mieux connaître les segments de clientèle et d'anticiper les besoins émergents.</p> <p>2.1.3 Associer la Ville aux réseaux de veille.</p>
2.2	Favoriser la sensibilisation, l'éducation et la participation des citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine.	<p>2.2.1 Développer des stratégies qui permettront d'accroître l'accessibilité à la culture.</p> <p>2.2.2 Rendre disponible une programmation d'activités dans tous les secteurs culturels.</p> <p>2.2.3 Développer des outils et des programmes éducatifs destinés aux citoyens afin d'accroître leurs connaissances.</p> <p>2.2.4 Soutenir les organismes afin de leur permettre d'offrir des activités et des services de qualité.</p> <p>2.2.5 Embaucher des artistes professionnels et des experts à titre de formateurs.</p> <p>2.2.6 Améliorer les outils de communication.</p>
2.3	Renforcer et bonifier l'offre culturelle de proximité.	<p>2.3.1 Développer des programmations diversifiées, complémentaires et de qualité dans tous les arrondissements.</p> <p>2.3.2 Soutenir les projets novateurs des organismes culturels.</p> <p>2.3.3 Développer des approches spécifiques de mise en marché correspondant aux caractéristiques de la population environnante.</p>
2.4	Favoriser la participation populaire aux événements culturels.	<p>2.4.1 Soutenir les organismes promoteurs afin de réduire le coût d'accès.</p> <p>2.4.2 Développer des services facilitant l'accès aux lieux.</p> <p>2.4.3 Intensifier la mise en marché.</p>
2.5	Confirmer le rôle de la bibliothèque à titre de diffuseur du savoir et en faire un levier important de développement culturel.	<p>2.5.1 Maintenir la gratuité des services de base.</p> <p>2.5.2 Développer la bibliothèque virtuelle.</p> <p>2.5.3 Offrir des services de référence et d'aide au lecteur par du personnel spécialisé.</p> <p>2.5.4 Développer des programmes d'exploitation des collections, d'expositions thématiques, de promotion du livre et de la lecture ainsi que des activités « extra-muros ».</p> <p>2.5.5 Exploiter les différents supports d'information.</p> <p>2.5.6 Utiliser les bibliothèques pour diffuser de l'information sur la culture longueuilloise.</p>

	Objectif	Action
2.6	Améliorer l'information et la promotion des activités culturelles à l'échelle des arrondissements, de la Ville et de l'agglomération.	2.6.1 Produire un plan de communication spécifique à l'offre culturelle de la Ville et de ses organismes reconnus.
2.7	Permettre à la culture de jouer un plus grand rôle dans l'inclusion sociale.	2.7.1 Participer aux tables de concertation du milieu communautaire. 2.7.2 Évaluer et adapter les modes d'intervention actuels en fonction des priorités en matière de développement social. 2.7.3 Donner un appui aux activités culturelles mises sur pied par les organismes communautaires. 2.7.4 Offrir des services en alphabétisation, d'aide aux immigrants et d'aide à la recherche d'emploi dans la programmation des bibliothèques. 2.7.5 Développer des services d'animation « extra-muros » pour rejoindre les non-utilisateurs des bibliothèques.
2.8	Favoriser l'accessibilité financière.	2.8.1 Établir des principes de tarification qui favorisent l'accès à la culture. 2.8.2 Développer un programme de soutien aux organismes culturels qui ont un programme d'accès pour les citoyens démunis.
2.9	Susciter la participation des jeunes.	2.9.1 Créer des liens avec des organismes jeunesse. 2.9.2 Adapter des lieux de pratique aux jeunes. 2.9.3 Attribuer un siège aux jeunes dans les comités consultatifs. 2.9.4 Mettre sur pied des programmes et des événements réservés à la jeunesse. 2.9.5 Offrir une tribune aux jeunes artistes.

	Objectif	Action
3.1	Réaliser l'inventaire des ressources, des programmes et des activités et le rendre accessible.	<p>3.1.1 Colliger l'information disponible dans chaque service et auprès des organismes partenaires.</p> <p>3.1.2 Diffuser l'inventaire auprès des organismes culturels.</p> <p>3.1.3 Effectuer un recensement des artistes, artisans et créateurs et établir un mécanisme pour le maintenir à jour.</p>
3.2	Reconnaître et soutenir la pratique artistique et culturelle professionnelle.	<p>3.2.1 Consolider et développer des programmes de soutien de la pratique artistique et culturelle professionnelle.</p> <p>3.2.2 Mettre en valeur les artistes, artisans et créateurs longueuillois.</p> <p>3.2.3 Assurer la présence d'artistes au sein du conseil d'administration du Conseil des arts.</p> <p>3.2.4 Mettre en place un programme d'accueil aux organismes culturels professionnels.</p> <p>3.2.5 Établir des stratégies de développement de publics et les mettre en œuvre.</p> <p>3.2.6 Encourager la réalisation de stages artistiques à l'étranger.</p>
3.3	Soutenir les artistes de la relève.	<p>3.3.1 Mettre en place un programme spécifique de bourses pour des projets de la relève.</p>
3.4	Favoriser la participation des artistes longueuillois.	<p>3.4.1 Faire appel aux artistes résidents pour la réalisation de mandats municipaux.</p>
3.5	Encourager le développement de la pratique artistique et culturelle amateur.	<p>3.5.1 Rendre accessibles des lieux et des équipements adéquats pour la formation et la pratique.</p> <p>3.5.2 Réaliser des événements faisant la promotion de la pratique culturelle amateur.</p> <p>3.5.3 Élaborer l'offre d'activités dans une optique de décentralisation.</p>
3.6	Reconnaître et soutenir les organismes culturels.	<p>3.6.1 Adapter la politique de reconnaissance et de soutien aux besoins des organismes culturels.</p> <p>3.6.2 Reconnaître l'action bénévole en culture.</p> <p>3.6.3 Promouvoir l'offre de service des partenaires.</p>

	Objectif	Action
3.7	Contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice des artistes et des organismes culturels.	<p>3.7.1 Établir des mesures visant à faciliter l'accès à des lieux et des équipements adéquats de création, de production, de diffusion et d'administration.</p> <p>3.7.2 Établir des partenariats avec le réseau scolaire afin de rendre accessibles leurs locaux spécialisés.</p>
3.8	Mettre en place des mesures encourageant l'innovation artistique.	<p>3.8.1 Élaborer un programme d'aide aux projets novateurs.</p>
3.9	Assurer la participation citoyenne dans le développement de la culture.	<p>3.9.1 Assurer la représentation citoyenne au sein des structures consultatives (siège dédié).</p> <p>3.9.2 Consulter les citoyens sur les questions touchant le développement culturel.</p>
3.10	Encadrer l'acquisition, la conservation et la mise en valeur d'œuvres d'art.	<p>3.10.1 Produire l'inventaire de la collection d'œuvres dont la Ville est propriétaire.</p> <p>3.10.2 Mettre sur pied un outil de gestion de la collection.</p> <p>3.10.3 Élaborer et mettre en application une politique d'acquisition.</p> <p>3.10.4 Mettre en place un programme de diffusion des œuvres.</p>
3.11	Préconiser l'intégration des arts à l'architecture, à l'environnement et aux places publiques.	<p>3.11.1 Adopter et mettre en application une politique municipale d'intégration des arts à l'architecture.</p> <p>3.11.2 Mettre en place un programme d'entretien et de restauration des œuvres d'art dans les espaces publics.</p> <p>3.11.3 Accentuer la présence de l'art dans l'aménagement d'espaces publics.</p>

	Objectif	Action
4.1	Assurer la disponibilité d'infrastructures adéquates pour la pratique culturelle.	<p>4.1.1 Réaliser une étude de besoins en matière d'équipements culturels.</p> <p>4.1.2 Produire un plan de développement des équipements culturels.</p> <p>4.1.3 Rendre disponible un lieu pour la conservation et la consultation des archives municipales rencontrant les normes gouvernementales.</p> <p>4.1.4 Soutenir l'acquisition de lieux dédiés aux organismes voués au patrimoine.</p>
4.2	Constituer le réseau des bibliothèques.	<p>4.2.1 Mettre de l'avant les recommandations du <i>rapport Les bibliothèques de la ville de Longueuil : un réseau, une vision des services</i>¹.</p> <p>4.2.2 Équiper les bibliothèques d'un logiciel unique de gestion documentaire.</p> <p>4.2.3 Utiliser une carte d'accès universelle pour toutes les bibliothèques.</p> <p>4.2.4 Élaborer un plan de développement des bibliothèques.</p> <p>4.2.5 Construire une bibliothèque principale dans l'arrondissement de Saint-Hubert.</p> <p>4.2.6 Construire une Grande bibliothèque.</p>
4.3	Améliorer et consolider les équipements actuels.	<p>4.3.1 Procéder aux rénovations nécessaires des espaces culturels dans les bâtiments municipaux et les équiper adéquatement.</p>
4.4	Assurer l'insertion harmonieuse de nouveaux espaces culturels.	<p>4.4.1 Développer des critères d'aménagement spécifiques aux besoins de la pratique culturelle.</p> <p>4.4.2 Analyser les possibilités de recyclage des bâtiments patrimoniaux désaffectés avant d'envisager de nouvelles constructions.</p> <p>4.4.3 Élaborer des principes et des critères d'insertion des nouveaux bâtiments.</p>
4.5	Développer un réseau de pôles culturels.	<p>4.5.1 Circonscrire le concept de pôle culturel.</p> <p>4.5.2 Identifier les pôles culturels actuels et potentiels sur l'ensemble du territoire.</p> <p>4.5.3 Développer un pôle en arts d'interprétation regroupant la création et la diffusion professionnelles et la pratique amateur.</p>
4.6	Rendre les lieux culturels professionnels conformes aux normes gouvernementales.	<p>4.6.1 Soutenir les organismes professionnels reconnus par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans la mise aux normes de leur équipement.</p>

¹ Élaboré par le comité des bibliothèques de la Ville de Longueuil en août 2003.

	Objectif	Action
5.1	Identifier et reconnaître les traits dominants et les attraits distinctifs du patrimoine.	<p>5.1.1 Poursuivre la caractérisation de tous les types de patrimoine présents sur le territoire afin d'élargir le concept de patrimoine au sein de l'administration municipale.</p> <p>5.1.2 Compléter et mettre à jour les inventaires patrimoniaux dans chaque arrondissement.</p>
5.2	Élaborer une vision globale du patrimoine intégrant tous les types de richesses patrimoniales dans une perspective de développement durable.	<p>5.2.1 Concevoir un plan de gestion couvrant tous les types de patrimoine dans le respect de la spécificité des arrondissements et des responsabilités qui leur incombent.</p> <p>5.2.2 Faire usage du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme à titre d'outils de conservation et de mise en valeur du patrimoine.</p> <p>5.2.3 Développer des pratiques faisant de Longueuil un citoyen corporatif modèle.</p>
5.3	Assurer la conservation des éléments patrimoniaux significatifs.	<p>5.3.1 Mettre en place les outils et les mesures de conservation identifiés dans le plan de gestion du patrimoine.</p> <p>5.3.2 Réviser et mettre en œuvre le plan de gestion de la ressource archéologique.</p> <p>5.3.3 Encadrer la restauration et la rénovation des bâtiments patrimoniaux municipaux.</p>
5.4	Encourager la transmission du patrimoine vivant.	<p>5.4.1 Développer des moyens pour faire connaître et apprécier l'histoire locale, les traditions, les pratiques et les savoir-faire ancestraux.</p> <p>5.4.2 Soutenir les organismes dans la mise sur pied d'activités et de projets de recherche.</p>
5.5	Sensibiliser les résidents et les citoyens corporatifs à la richesse patrimoniale et valoriser sa conservation.	<p>5.5.1 Développer des moyens pour faire connaître la richesse patrimoniale et les impacts de sa conservation.</p> <p>5.5.2 Développer des incitatifs à la conservation.</p> <p>5.5.3 Offrir des activités de découverte.</p>

	Objectif	Action
5.6	Accroître la connaissance du patrimoine longueuillois.	<p>5.6.1 Diffuser les résultats des études auprès des citoyens et faciliter leur consultation.</p> <p>5.6.2 Développer des programmes et des outils éducatifs destinés aux citoyens et en adapter certains aux jeunes.</p> <p>5.6.3 Poursuivre le développement du réseau de panneaux didactiques sur les sites patrimoniaux.</p> <p>5.6.4 Souligner les événements relatant l'histoire de la Ville.</p>
5.7	Promouvoir les attraits patrimoniaux en collaboration avec les organismes du milieu culturel et les intervenants touristiques.	<p>5.7.1 Inclure des attraits patrimoniaux dans des outils de promotion touristique, culturelle et municipale.</p> <p>5.7.2 Promouvoir les activités de mise en valeur du patrimoine et de l'histoire.</p>
5.8	Encourager la conservation et la mise en valeur des archives.	<p>5.8.1 Développer une politique de conservation et de gestion des archives municipales.</p> <p>5.8.2 Regrouper les archives en un lieu accessible et réservé à cette fin.</p> <p>5.8.3 Développer des moyens pour faciliter l'accès des archives municipales au public.</p> <p>5.8.4 Mettre en place des mesures pour encourager les citoyens à participer à la conservation des archives privées.</p>

	Objectif	Action
6.1	Consolider la concertation intersectorielle.	<p>6.1.1 Confirmer le mandat de la table de concertation inter-arrondissements.</p> <p>6.1.2 Rendre disponibles toutes les expertises municipales aux arrondissements.</p> <p>6.1.3 Assurer un lien entre les services concernés lors de projets pouvant avoir un impact sur la dynamique culturelle et le patrimoine.</p>
6.2	Développer la concertation à l'échelle de l'agglomération au bénéfice de l'ensemble des citoyens, des artistes, des organismes et des intervenants culturels de ce territoire.	<p>6.2.1 Établir un réseau des intervenants culturels de l'agglomération.</p> <p>6.2.2 Former des tables sectorielles visant à concerter les actions de la Ville centre, des arrondissements, des villes liées et des organismes en matière d'art, de culture et de patrimoine.</p>
6.3	Susciter l'échange et la concertation auprès de villes, d'organisations et d'institutions afin de consolider le positionnement culturel de Longueuil.	<p>6.3.1 Assurer une représentation de Longueuil au sein des institutions régionales.</p> <p>6.3.2 Participer aux rencontres traitant de développement culturel.</p> <p>6.3.3 Participer aux activités d'échanges d'expertises à l'échelle locale, régionale, provinciale et internationale.</p>
6.4	Développer des collaborations avec les milieux de l'éducation, communautaire et économique.	<p>6.4.1 Instaurer des activités d'échanges pour soutenir la vitalité culturelle longueuilloise.</p> <p>6.4.2 Mettre en place une structure communicationnelle et promotionnelle entre les lieux culturels et les responsables de la commercialisation touristique.</p> <p>6.4.3 Associer les entreprises culturelles de la ville aux stratégies de promotion de la culture.</p> <p>6.4.4 Établir l'offre de service des pôles culturels dans une perspective de complémentarité.</p> <p>6.4.5 Faire une étude sur les partenariats actuels et futurs en ce qui concerne les bibliothèques scolaires-municipales.</p> <p>6.4.6 Développer un cadre favorisant les partenariats arts-affaires.</p> <p>6.4.7 Inviter le milieu de l'éducation à créer une table de concertation culture-éducation.</p>

	Objectif	Action
6.5	Appuyer des initiatives de partenariat avec le milieu culturel.	<p>6.5.1 Instaurer des mesures favorisant la réalisation de projets en partenariat.</p> <p>6.5.2 Établir une entente de partenariat avec des organismes pour la conservation d'archives privées.</p> <p>6.5.3 Établir des ententes de partenariat avec les organismes culturels pour la prise en charge d'activités.</p> <p>6.5.4 Accueillir et soutenir les initiatives venues du milieu culturel visant le regroupement, la mise en commun, l'utilisation maximale de ressources et d'expertises.</p>

Adopté par le conseil municipal de la Ville de Longueuil le 12 juillet 2005.

Publié la Direction des communications en collaboration avec le Service du développement et de la concertation loisir, culture et vie communautaire de la Ville de Longueuil.

Septembre 2005